

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie

Faculté des sciences sociales

Conseil universitaire du 6 décembre 2022

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B.A.), maîtrise (M.A.) et doctorat (Ph. D.) en sociologie sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de sociologie, le plus ancien des départements de sociologie francophones en Amérique du Nord.

Le baccalauréat en sociologie familiarise les étudiantes et les étudiants avec les principales perspectives théoriques de la sociologie et ses démarches d'enquête et d'analyse des phénomènes sociaux. Formés autant aux méthodes de recherche, tant qualitatives que quantitatives, les étudiantes et étudiants y trouvent une formation théorique, méthodologique et pratique à la recherche sociologique en relation avec des acteurs et des organismes du milieu. La maîtrise recherche permet d'approfondir une réflexion sur des thèmes sociologiques diversifiés, alors que la maîtrise professionnelle¹, programme unique au Québec, permet d'appliquer ses méthodes et capacités d'analyse méthodologique à des mandats répondants aux besoins des milieux. Le doctorat en sociologie quant à lui permet de former un chercheur et de préparer à l'enseignement universitaire en sociologie et au marché du travail, là où cette formation est requise, tout en développant l'expertise en recherche des étudiantes et étudiants dans l'un des grands champs de la sociologie.

Le baccalauréat compte 90 crédits, la maîtrise 45 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2021, 141 personnes étaient inscrites au baccalauréat, 40 à la maîtrise recherche, 8 à la maîtrise professionnelle et 48 au doctorat. Les programmes font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique des programmes remonte à 2011 (CU-2011-128).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2020, huit consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en septembre 2021. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Montréal et de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Étant donné les consignes sanitaires en vigueur pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en octobre 2021 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval².

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sociologie sont pertinents et de qualité. Toutefois, plusieurs mesures doivent être mises en place afin que les programmes répondent pleinement aux normes d'évaluation. Ainsi, après avoir identifié les principales forces des programmes, le CIEP a formulé des recommandations et émis des suggestions pour les améliorer.

Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note la diversité des expertises et la compétence du

1. Dans ce rapport, la maîtrise professionnelle fait référence à la maîtrise avec stage de recherche en sociologie.

2. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

corps professoral ainsi que son dynamisme en recherche. Les professeures et professeurs assurent une formation théorique et un enseignement de haut niveau et ils et offrent un encadrement de qualité aux cycles supérieurs avec écoute et disponibilité. Les programmes évoluent en outre dans un environnement scientifique de qualité, permettant aux étudiantes et aux étudiants de s'épanouir intellectuellement. Pour ce qui est des principales recommandations, le CIEP juge important que les programmes puissent se distinguer dans l'offre de formation et que l'on puisse mieux mettre en valeur les nombreuses spécificités qui les caractérisent. L'établissement de profils de sortie et la restructuration des programmes qui en découlent, l'implantation de mesures de soutien à la réussite et de mécanismes permettant d'informer adéquatement les étudiantes et étudiants sur les nombreuses possibilités qui s'offrent à eux, tant au cours de leurs études qu'en fin de parcours devraient améliorer les taux de persévérance et de diplomation dans les programmes aux trois cycles.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence du corps professoral et son dynamisme en recherche;
- La diversité des expertises du corps professoral;
- La disponibilité et l'écoute du corps professoral;
- L'orientation du baccalauréat vers les formes du pluralisme qui caractérisent le Québec contemporain;
- Les liens établis avec les milieux grâce aux laboratoires de recherche I et II au baccalauréat;
- La formation théorique et à la méthodologie au baccalauréat;
- La qualité de l'enseignement et des méthodes pédagogiques;
- La qualité de l'encadrement dans les programmes de maîtrise recherche et de doctorat;
- La diversité et la qualité des chaires, centres et groupes de recherche;
- Les revues *Aspects sociologiques* et *Recherches sociographiques*;
- Le dynamisme des comités de programmes, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise et au doctorat.

RECOMMANDATIONS

BACCALAURÉAT

- R3** Que l'on retire la scolarité préparatoire imposée aux candidates et candidats dont la cote de rendement au collégial est inférieure à 22 et que l'on mette en place des mesures pour accompagner la réussite des étudiantes et des étudiants de première année.
- R5** Que l'on définisse un profil de sortie pour le baccalauréat, que l'on révise en conséquence la structure du programme et que l'on adopte une approche-programme permettant aux membres du corps professoral de se concerter pour assurer la cohérence de la formation au baccalauréat.
- R6** Que l'on rationalise l'offre de cours à option et que l'on remplace les concentrations par des regroupements thématiques des cours à option du baccalauréat.
- R10** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiés aux dimensions éthiques et déontologiques, aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.
- R11** Que l'on s'assure qu'il n'y a pas de redondance de contenu entre les cours de méthodologie du

baccalauréat.

- R12** Que l'on revoie la formule des laboratoires de recherche I et II au baccalauréat, que l'on en diminue la charge de travail et que l'on accompagne mieux les étudiantes et étudiants pour établir des liens avec les milieux.
- R20** Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat et que l'on mette en place des mesures d'appui à la réussite visant à améliorer la diplomation.

MAÎTRISE PROFESSIONNELLE

- R1** Que l'on révise les objectifs de la maîtrise professionnelle et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.
- R7** Que l'on revoie l'organisation de la maîtrise professionnelle et que l'on s'assure que la charge de travail des étudiantes et étudiants est adéquate.
- R15** Que l'on soutienne davantage les étudiantes et les étudiants de maîtrise professionnelle qui sont à la recherche d'un stage.

MAÎTRISE RECHERCHE ET DOCTORAT

- R2** Que l'on révise les objectifs de la maîtrise recherche et du doctorat et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.
- R4** Que l'on définisse le socle de la scolarité préparatoire aux cycles supérieurs et que l'on en informe adéquatement les personnes nouvellement admises.
- R8** Que l'on repense le séminaire de doctorat dans une perspective épistémologique et méthodologique et que l'on évalue la possibilité d'offrir un deuxième séminaire de doctorat à la lumière des commentaires des spécialistes externes.
- R14** Que l'on clarifie les objectifs et les exigences de l'examen de doctorat et que l'on communique adéquatement l'information aux étudiantes et aux étudiants.
- R19** Que l'on s'assure de l'utilisation systématique des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.
- R21** Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise recherche et au doctorat.

RECOMMANDATIONS VISANT PLUS D'UN PROGRAMME

- R9** Que l'on s'assure d'une offre régulière des cours obligatoires et à option au baccalauréat et à la maîtrise et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours.
- R13** Que l'on s'assure que la formation méthodologique est adéquate dans les programmes de maîtrise et de doctorat et que les étudiantes et étudiants sont formés à la communication scientifique.
- R16** Que l'on informe adéquatement les étudiantes et les étudiants de leurs perspectives d'avenir.
- R17** Que l'on mette en place des mesures d'appui à la réussite au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, en particulier pour aider les étudiantes et étudiants à faire leur choix de cours.

- R18** Que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique aux cycles supérieurs.
- R22** Que l'on s'assure que le corps professoral et enseignant compte les expertises nécessaires pour couvrir les secteurs importants et en émergence, tels que déterminés à la suite de la révision des profils de sortie des programmes.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on s'assure qu'au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat acquièrent le niveau d'anglais requis pour comprendre les textes pertinents au domaine.
- S2** Que l'on encourage et que l'on informe les étudiantes et étudiants des possibilités de passage accéléré et de passage intégré aux cycles supérieurs, dans une perspective d'accélération des études.
- S3** Que l'on mette en place, aux trois cycles, des mesures visant à améliorer le climat d'études et l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux.
- S4** Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants des cycles supérieurs, notamment par le biais d'assistantats de cours, et qu'on les informe adéquatement du soutien financier disponible.

**Évaluation périodique des programmes
de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des sciences sociales

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

16 novembre 2022

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences sociales a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le processus d'évaluation des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie a débuté à l'hiver 2020. Les dossiers d'autoévaluation ont été soumis en septembre 2021 et la visite des spécialistes externes a eu lieu les 4, 5 et 6 octobre 2021. Les membres des comités des programmes ont alors pu prendre connaissance des recommandations et suggestions formulées par les spécialistes externes. Le rapport synthèse d'évaluation du CIEP a par la suite été déposé en juin 2022.

Dans son rapport synthèse d'évaluation, le CIEP juge que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie sont pertinents et de qualité. Les principales forces soulignées par le CIEP sont les suivantes :

- La compétence du corps professoral et son dynamisme en recherche;
- La diversité des expertises du corps professoral;
- La disponibilité et l'écoute du corps professoral;
- L'orientation du baccalauréat vers les formes du pluralisme qui caractérisent le Québec contemporain;
- Les liens établis avec les milieux grâce aux laboratoires de recherche I et II au baccalauréat;
- La formation théorique et à la méthodologie au baccalauréat;
- La qualité de l'enseignement et des méthodes pédagogiques;
- La qualité de l'encadrement dans les programmes de maîtrise recherche et de doctorat;
- La diversité et la qualité des chaires, centres et groupes de recherche;
- Les revues *Aspects sociologiques* et *Recherches sociographiques*;
- Le dynamisme des comités de programmes, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise et au doctorat.

Le CIEP a par ailleurs formulé des recommandations et des suggestions dans le but d'améliorer les programmes. Des actions sont proposées dans ce document pour donner suite à ces recommandations et suggestions. Étant donné la durée du processus, certaines actions présentées dans ce plan d'action ont déjà commencé à être mises en œuvre, avec l'accord du conseil facultaire et du Bureau de la qualité des programmes (ex. : suppression des concentrations).

2. Présentation de la discipline, des programmes et des perspectives d'avenir

Les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de sociologie. Il s'agit de l'un des plus anciens départements de sociologie francophones en Amérique et l'un des plus importants lieux de recherche et de formation dans cette discipline au Canada. Par sa vocation, le Département de sociologie s'intéresse aux enjeux de société d'actualité ou émergents. Plusieurs de ces domaines du savoir sont couverts dans le cadre des programmes, notamment les questions relatives à l'environnement, aux changements climatiques et aux enjeux démographiques, aux féminismes, à la santé, à la normativité sociale, aux problèmes sociaux, aux politiques, à la violence, aux émotions, au genre et à la sexualité, aux mouvements sociaux, au travail, à la culture, aux arts et la science.

Baccalauréat

Le baccalauréat en sociologie donne aux étudiantes et aux étudiants une solide formation sur les concepts de base, les théories, la méthodologie et les techniques de cueillette et de traitement des données propres à la discipline de la sociologie. Il permet également de familiariser les étudiantes et les étudiants avec l'analyse de la société québécoise et de son évolution, tout en tenant compte de son contexte mondial. Ce programme offre le Profil international et le Profil recherche.

Les personnes diplômées d'un baccalauréat en sociologie disposent d'un vaste choix d'emplois en relation avec diverses structures et organisations, comme la famille, le travail, les groupes ethniques, etc. Elles sont appelées à participer aux différentes étapes du processus de recherche, et ont acquis d'utiles outils en recherche sur le terrain, en recherche documentaire, en traitement informatique et en analyse de données. Ce programme mène aussi à des études aux cycles supérieurs en sociologie, dans d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, ainsi que dans des domaines professionnels, tels l'administration publique et l'aménagement du territoire et développement régional.

Maîtrise avec mémoire et maîtrise avec stage de recherche

Le programme de maîtrise avec mémoire en sociologie vise à former des étudiantes et des étudiants autonomes dans la pratique du travail de sociologue, et à les rendre aptes à utiliser les connaissances acquises au baccalauréat en vue d'une réflexion approfondie sur des thèmes sociologiques diversifiés, tout en étant capable de concevoir et d'exécuter un projet de recherche sur un thème particulier qui conduit à la rédaction d'un mémoire dont certains des résultats pourraient être publiés dans une revue scientifique. Ce programme permet d'acquérir une maîtrise de la théorie sociologique, de l'analyse sociologique des problèmes sociaux, des dynamiques de la société contemporaine, des organisations et des différentes dimensions de la vie sociale dans un milieu intellectuel stimulant et particulièrement ouvert sur l'ensemble des sciences sociales.

Quant au programme de maîtrise avec stage de recherche en sociologie, il est conçu pour permettre d'acquérir une expérience de recherche en milieu professionnel. Au terme de leur formation, les personnes diplômées sont en mesure d'intervenir de façon autonome dans une recherche, sur un problème ou un enjeu social, puisqu'elles maîtrisent les méthodes de recherche propres à la sociologie. Elles sont également en mesure de rendre compte, par écrit et oralement, d'une démarche de recherche et de ses résultats. Ce programme offre le Profil international.

Les personnes diplômées de la maîtrise en sociologie (avec mémoire et avec stage de recherche) ont les habiletés nécessaires pour mener à terme un projet de recherche, et peuvent accomplir des travaux de recherche ou accompagner et soutenir une équipe de chercheuses et de chercheurs. Elles peuvent décrire, analyser et expliquer des problèmes sociaux liés à l'organisation de la vie en société et leurs interactions au sein des différentes structures et organisations sociales. Elles sont en mesure de décider des méthodes de collecte et d'analyse des données sociologiques, puis d'analyser et d'expliquer ces données pour pouvoir en tirer des conclusions qui serviront à différentes organisations, à la mise sur pied de programmes de formation ou à la réalisation d'enquêtes. Elles peuvent aussi coordonner et mettre en place différents services et activités (formations, animations scientifiques, colloques, recherche de financement, sondages, enquêtes, etc.). En somme, elles participent à la conception de projets sociologiques et étudient les problèmes qui s'y rattachent pour ainsi leur apporter des solutions. Elles peuvent également poursuivre leurs études au doctorat.

Doctorat

Le programme de doctorat en sociologie assure une solide formation théorique, pratique et méthodologique. Il permet d'acquérir une maîtrise de la théorie sociologique, de l'analyse des problèmes sociaux, des dynamiques de la société contemporaine, des organisations et des différentes dimensions de la vie sociale dans un milieu intellectuel stimulant et particulièrement ouvert sur l'ensemble des sciences

sociales.

Les personnes diplômées du doctorat en sociologie sont expertes dans l'étude des phénomènes sociaux, et les débouchés relèvent de pratiques variées. Elles peuvent se diriger vers la recherche fondamentale, où leur qualité de chercheuses autonomes est reconnue. Elles apportent une contribution aux connaissances sociologiques et divulguent leurs résultats dans des publications scientifiques et des conférences. Elles savent prendre la responsabilité d'un projet d'études : elles montent et dirigent une équipe de recherche, prévoient le plan d'action et le budget. Elles sont responsables de l'encadrement et de la prise de décision de l'étude. Le doctorat donne aussi accès à l'enseignement universitaire. En plus, les personnes diplômées du doctorat en sociologie agissent comme conseillères, grâce à leur expertise. Elles peuvent encadrer le processus de changements d'organisation ou d'établissement d'une entreprise, d'une association ou d'un territoire. Elles sont une ressource considérable en aidant dans diverses prises de décision, elles peuvent faire partie des équipes de direction des organisations.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

BACCALAURÉAT

R1 - R3 - Que l'on retire la scolarité préparatoire imposée aux candidates et candidats dont la cote de rendement au collégial est inférieure à 22 et que l'on mette en place des mesures pour accompagner la réussite des étudiantes et des étudiants de première année.

1.1. A-3.1 Poursuivre la réflexion sur les conditions d'admission, de poursuite des études et la mise en place de mesures favorisant la réussite, en tenant compte des programmes comparables à l'Université et au Québec.

Depuis la session d'automne 2014, les candidates et les candidats dont la cote de rendement au collégial (CRC) est inférieure à 22 se voient imposer une scolarité préparatoire qui se compose de deux cours obligatoires de première année de baccalauréat et de deux cours préuniversitaires.

Les données du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) montrent que 63 % des étudiantes et des étudiants ayant une CRC de moins de 22 ont diplômé du programme ou d'un autre programme, ou sont encore inscrits au baccalauréat en sociologie³. Pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants du baccalauréat en sociologie, le taux de persévérance (personnes inscrites et personnes diplômées)⁴ est de 41 %.

L'imposition d'une CRC à l'admission constitue donc une mesure efficace puisqu'elle permet d'identifier les étudiantes et les étudiants ayant besoin d'une formation complémentaire avant d'intégrer pleinement le programme. D'ailleurs, le Bureau de coopération interuniversitaire et l'Université Concordia rappellent, dans un document publié en septembre 2022 à propos de la CRC, que cette cote est un « outil fiable permettant d'atteindre une équité jusque-là inégalée pour mesurer le rendement des candidat.e.s collégiens à l'admission⁵ ». Cette même étude démontre que la CRC est également un indicateur fiable de la persévérance et de la réussite des étudiantes et des étudiants.

Par ailleurs, une réflexion sera entamée sur les conditions d'admission et de poursuite des études. Il pourrait ainsi être envisagé de supprimer les cours préuniversitaires et de les remplacer par un ou deux cours contributifs au programme, que les étudiantes et les étudiants devraient réussir en atteignant

³ Étudiantes et étudiants qui se sont inscrits pour la première fois au programme entre 2014-2015 et 2021-2022.

⁴ Données du Bureau du registraire, lecture en octobre 2022, cohortes 2014-2015 à 2020-2021.

⁵ [La CRC actuelle et l'admission universitaire](#), Bureau de coopération interuniversitaire, septembre 2022.

une moyenne seuil qui serait fixée par le comité de programme. De plus, des mesures seront mises en place par la direction de programme en vue de mieux accompagner la réussite des étudiantes et étudiants de première année (recommandation 20). D'autres actions contenues dans ce plan d'action contribueront également à favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants du baccalauréat en sociologie, notamment celles qui ont pour objectifs de mieux les informer du profil de sortie (recommandation 5) et des possibilités de carrière (recommandation 16), ainsi que de les aider à faire leur choix de cours (recommandation 17).

R2 - R5 - Que l'on définisse un profil de sortie pour le baccalauréat, que l'on révise en conséquence la structure du programme et que l'on adopte une approche-programme permettant aux membres du corps professoral de se concerter pour assurer la cohérence de la formation au baccalauréat.

2.1. A-5.1 Renforcer l'approche-programme afin d'assurer la cohérence de la formation.

Les professeures et professeurs en sociologie travaillent déjà dans un esprit de collégialité afin de développer une vision commune et collective du programme. Ainsi, elles et ils se consultent régulièrement pour assurer la cohérence de la formation. La présente évaluation périodique a d'ailleurs permis de renforcer cette synergie.

Par exemple, à l'hiver 2022 et à l'automne 2022, les professeures et professeurs se sont concertés afin de rendre plus flexible la structure du baccalauréat. Leurs propositions de modifications tiennent également compte du point de vue des personnes consultées dans le cadre de la présente évaluation. Il a notamment été décidé de supprimer les cinq concentrations du programme de baccalauréat; cette modification est d'ailleurs effective depuis l'automne 2022 (action 6.2).

Il a également été proposé de réaménager l'offre de cours théoriques. Pour ce faire, le nombre de crédits de cours obligatoires sera réduit à 18 (au lieu de 39), et les cours théoriques seront répartis au sein de 3 blocs de cours semi-obligatoires (règles 1, 2 et 3). Les cours à option de sociologie (actuellement sous la règle 3) seront regroupés au sein d'une règle 4, alors que les cours de langue (actuellement sous la règle 2) seront regroupés au sein d'une règle 5. Quant aux cours à option hors département (actuellement sous la règle 3), ils seront regroupés au sein d'une règle 6. Le nombre de crédits associés à chacune de ces règles a également été révisé. Ces modifications seront validées par le conseil facultaire et transmises au Bureau de la qualité des programmes au plus tard le 1^{er} février 2023, en vue d'une nouvelle structure du programme qui sera effective pour l'automne 2023. Des consultations seront également réalisées au cours des prochaines années en vue d'évaluer les retombées de ces changements.

Par ailleurs, les professeures et professeurs se sont consultés à d'autres occasions au cours de la dernière année, notamment pour discuter d'enjeux liés aux cours de méthodologie (recommandation 11) et au laboratoire de recherche (recommandation 12). Ce travail de concertation à propos de la cohérence de la formation se poursuivra au cours des prochaines années. Les sous-actions suivantes constitueront les prochaines étapes de cette démarche et seront réalisées à l'automne 2023.

2.2. A-5.1.1 Réviser et rendre plus visible le profil de sortie du baccalauréat.

Le profil de sortie permet d'assurer la cohérence de la formation en proposant une vision de ce que les étudiantes et les étudiants doivent être en mesure de réaliser à la fin de leur programme. Le profil de sortie du programme de baccalauréat en sociologie sera révisé à l'automne 2023.

Pour ce faire, la direction de programme et les membres du comité de programme bénéficieront de l'accompagnement d'un conseiller pédagogique du Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie (CSTIP), d'une conseillère pédagogique du Service de soutien à l'enseignement (SSE), de même que d'une conseillère en emploi du Service du développement professionnel, afin de cibler les

compétences recherchées chez les personnes diplômées du programme. Ils consulteront également les professeures et professeurs afin de valider ce profil de sortie.

Par la suite, la direction de programme et les membres du comité de programme trouveront des moyens de rendre plus visible ce profil de sortie, notamment dans la description officielle du programme et sur le site de programme (monPortail).

2.3. A-5.1.2 S'assurer que les activités de formation sont en adéquation avec le profil de sortie et les objectifs du baccalauréat.

Dès que le profil de sortie sera validé, une analyse du programme sera réalisée, afin de s'assurer que les activités de formation sont en adéquation avec ce profil et les objectifs du programme. Pour ce faire, la direction de programme et les membres du comité de programme consulteront les plans de cours et organiseront des rencontres avec les professeures et professeurs, afin notamment de les inviter à aligner les objectifs de leurs cours sur ceux assignés au programme. Au besoin, ils solliciteront aussi l'aide de conseillers pédagogiques. Cet exercice se fera au cours de l'automne 2023.

2.4. A-5.1.3 Déterminer un cheminement type.

En fonction de la nouvelle structure du programme de baccalauréat, les membres du comité de programme auront pour mandat de déterminer un cheminement type. Ce cheminement sera par la suite diffusé sur le site Web du programme et le site de programme (monPortail). Par ailleurs, d'autres cheminements (ex. : admission à l'automne ou à l'hiver, temps partiel) seront également proposés. Ces cheminements types seront disponibles pour l'automne 2023.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Définir les compétences, les habiletés et les connaissances que les étudiantes et les étudiants auront acquises au terme de leur formation.
- Renforcer la cohérence de la formation.
- Favoriser un meilleur arrimage entre les cours.
- Favoriser l'intégration des connaissances des étudiantes et des étudiants.
- Accroître la motivation des étudiantes et des étudiants et améliorer la diplomation.
- Encourager la concertation entre les professeures et professeurs.
- Mutualiser les connaissances qui sont enseignées dans chacun des cours.
- Faciliter les cheminements dans le programme.

R3 - R6 - Que l'on rationalise l'offre de cours à option et que l'on remplace les concentrations par des regroupements thématiques des cours à option du baccalauréat.

3.1. A-6.1 Rationaliser l'offre de cours à option du baccalauréat.

La révision du profil de sortie et de la structure du baccalauréat en sociologie (recommandation 5) permettra à la direction de programme, avec l'aide des membres du comité de programme, de valider la pertinence des cours à option selon les objectifs fixés au programme et, s'il y a lieu, de retirer les cours qui ne seront pas offerts. La rationalisation de l'offre de cours à option aura donc lieu au plus tard à l'automne 2023.

3.2. A-6.2 Examiner la possibilité de regrouper les cours à option selon des thématiques.

Au conseil facultaire de janvier 2022, il a été proposé de supprimer les cinq concentrations⁶ du programme de baccalauréat en sociologie, et ce, en raison de leur faible attractivité auprès des étudiantes et des étudiants depuis plusieurs années et des contraintes que leur maintien imposait à l'unité. Cette proposition a été adoptée et est effective depuis l'automne 2022.

À la suite de la révision du programme (recommandation 5), la direction de programme examinera la possibilité de regrouper les cours à option selon des thématiques. Ainsi, à l'automne 2023, un moment sera réservé pour discuter spécifiquement des enjeux liés à ces regroupements thématiques, et ce, en concertation et collaboration avec l'ensemble des professeures et professeurs.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- S'assurer que les cours à option offerts dans le programme sont pertinents.
- Mieux baliser et faciliter les choix de cours des étudiantes et des étudiants.

R4 - R10 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiés aux dimensions éthiques et déontologiques, aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.

4.1. A-10.1 Sensibiliser les professeures et professeurs à l'importance d'aborder les dimensions éthiques et déontologiques, les questions interculturelles et internationales, ainsi que les enjeux liés au développement durable dans leurs cours, et de le mentionner explicitement dans leurs plans de cours.

Plusieurs cours obligatoires du baccalauréat en sociologie abordent déjà directement ces questions. Par exemple, les dimensions éthiques et déontologiques sont abordées dans le cadre des cours SOC-1000 *Introduction à la sociologie*, SOC-1005 *Méthodes du travail intellectuel en sciences sociales* et SOC-1004 *Méthodes de la recherche empirique*. Les questions interculturelles et internationales sont, pour leur part, abordées dans les cours SOC-1000 *Introduction à la sociologie*, SOC-1003 *Formation et développement du Québec contemporain*, SOC-2170 *Sociographie du Québec (20^e et 21^e siècles)* et SOC-2700 *Théories sociologiques : globalisation*. Quant aux enjeux liés au développement durable, ils sont abordés dans le cours SOC-1005 *Méthodes de travail intellectuel en sciences sociales*.

Néanmoins, dès l'hiver 2023, la direction de programme sensibilisera les professeures et professeurs, responsables de ces cours, à l'importance d'intégrer explicitement ces dimensions et enjeux dans leurs plans de cours. Elle invitera également l'ensemble des professeures et professeurs du programme à aborder ces dimensions et enjeux dans leurs cours.

4.2. A-10.2 S'assurer d'intégrer les enjeux liés au développement durable dans des cours obligatoires du baccalauréat.

Plusieurs cours en sociologie sont identifiés officiellement à titre de cours en développement durable, soit SOC-1100 *Stratification et classes sociales*, SOC-2114 *Environnement et société*⁷, SOC-2120 *Sociologie de l'innovation technologique*, SOC-2161 *Enjeux contemporains de l'innovation* et SOC-2168 *Action climatique*

⁶ Les concentrations étaient les suivantes : cultures et modes de vie; espaces et sociétés; fondements théoriques; populations et tendances sociales; travail et organisation.

⁷ Ce cours fait également partie des cours obligatoires du nouveau baccalauréat en développement durable du territoire porté par le Département de géographie.

*et transition durable*⁸. Toutefois, ce ne sont pas toutes les étudiantes et tous les étudiants qui en bénéficient puisque ces cours sont offerts à option.

Par ailleurs, d'autres cours à option ne sont pas identifiés à titre de cours en développement durable, mais abordent tout de même ces enjeux, soit SOC-2103 *Afrique, Amérique latine et mondialisation*, SOC-2131 *Chine, Inde et mondialisation*, SOC-2137 *Corps, santé et biopolitique*, SOC-2152 *Afrique, sociétés et environnement* et SOC-2160 *Sociologie urbaine*⁹. La direction de programme veillera à ce que ces cours soient officiellement identifiés à titre de cours en développement durable. Elle invitera également les professeures et professeurs à mettre de l'avant ces enjeux dans leurs plans de cours.

Enfin, comme il a été mentionné précédemment, les enjeux liés au développement durable sont abordés dans le cours obligatoire SOC-1005 *Méthodes de travail intellectuel en sciences sociales*. Lors de la révision du programme (recommandation 5), donc à l'automne 2023, les membres du comité de programme, en concertation avec les professeures et professeurs, s'assureront que les enjeux liés au développement durable sont abordés dans d'autres cours obligatoires, afin que toutes les étudiantes et tous les étudiants puissent en être initiés adéquatement.

4.3. A-10.3 Promouvoir davantage le Profil international auprès des étudiantes et des étudiants.

Dans le cadre du Profil international, les étudiantes et les étudiants ont la possibilité de suivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Canada (Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Mexique, Suède). La possibilité de participer à ce profil est présentée aux étudiantes et aux étudiants du baccalauréat lors des journées d'accueil, ainsi que lors de la séance d'information annuelle organisée par la Faculté des sciences sociales. Les informations à ce sujet sont aussi accessibles sur le site Web du programme.

Parmi les personnes diplômées depuis la session d'automne 2018, seulement trois ont obtenu la mention Profil international sur leur diplôme¹⁰. La direction de programme souhaite donc promouvoir davantage ce profil, notamment en le présentant dans le cadre de cours obligatoires de première année (ex. : SOC-1000 et/ou SOC-4100) et de deuxième année (cours de méthodes avancées). Cette présentation sera faite par la direction de programme, qui sera accompagnée de la conseillère à la gestion des études, de même que d'étudiantes et d'étudiants ayant complété leur Profil international et pouvant rendre compte de leur expérience.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Appliquer l'article 2.11 C du Règlement des études.
- S'assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants sont initiés aux enjeux liés au développement durable.
- Augmenter la visibilité du Profil international auprès des étudiantes et des étudiants.

⁸ Ce cours fait également partie des cours de règle 1 du nouveau baccalauréat en développement durable du territoire porté par le département de géographie.

⁹ Ce cours fait également partie des cours obligatoires du nouveau baccalauréat en développement durable du territoire porté par le Département de géographie.

¹⁰ En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de mobilité entre l'été 2020 et l'automne 2021.

R5 - R11 - Que l'on s'assure qu'il n'y a pas de redondance de contenu entre les cours de méthodologie du baccalauréat.

5.1. A-11.1 Revoir les cours de méthodologie du baccalauréat.

Le programme de baccalauréat en sociologie est composé de cinq cours obligatoires de méthodologie, soit SOC-1001 *Analyse de données I*, SOC-1004 *Méthodes de la recherche empirique*, SOC-1005 *Méthodes du travail intellectuel en sciences sociales*, SOC-4100 *Méthodes qualitatives* et SOC-4101 *Analyse de données II*.

En mars 2022, la direction de programme a pris l'initiative de réunir, dans le cadre d'une démarche d'approche-programme, les membres du comité de programme, ainsi que les professeures et les professeurs ayant donné les cours de méthodes qualitatives ou quantitatives au cours des cinq dernières années. L'objectif de la rencontre était de répondre spécifiquement à cette recommandation. Les discussions ont fait émerger plusieurs consensus.

Il a notamment été proposé d'offrir deux cours de méthodes qualitatives. Ainsi, le cours SOC-1004 *Méthodes de la recherche empirique* pourrait changer d'appellation pour *Introduction aux méthodes qualitatives en sociologie*, alors que le cours SOC-4100 *Méthodes qualitatives* pourrait devenir un cours de *Méthodes qualitatives avancées*. Quant aux cours SOC-1001 *Analyses de données I* et SOC-4101 *Analyse de données II*, ils pourraient également changer d'appellation pour *Introduction aux méthodes quantitatives en sociologie* et *Méthodes quantitatives en sciences sociales*. La formation portant sur l'initiation aux questionnaires (construction, analyse de données, etc.), actuellement offerte dans le cadre du cours SOC-1004, serait alors rapatriée dans le cours *Introduction aux méthodes quantitatives en sociologie*¹¹. Outre l'harmonisation des appellations et la meilleure lisibilité du cheminement dans les cours obligatoires de méthodes, ces changements permettraient aussi de mieux distinguer les méthodes qualitatives et quantitatives entre elles.

Il a été aussi proposé de changer l'appellation du cours SOC-1005 *Méthodes du travail intellectuel* par *Initiation à la pratique sociologique* ou *Initiation au raisonnement et à la pratique sociologique*. Ce changement viserait à mieux inscrire cet enseignement au sein de l'offre de cours obligatoires du baccalauréat de sociologie et de souligner la nécessité de le suivre dès le début de la formation. Là aussi, ce changement permettrait une meilleure lisibilité de la progression des enseignements obligatoires.

Ces modifications pourront être transmises au Bureau de la qualité des programmes au plus tard le 1^{er} février 2023, en vue d'une nouvelle proposition de l'offre de cours de méthodologie qui serait effective pour l'automne 2023.

Résultats escomptés

- S'assurer qu'il n'y a pas de redondances dans le contenu des cours de méthodologie.
- Harmoniser l'appellation des cours de méthodologie.
- Permettre une progression des apprentissages.
- Renforcer l'approche-programme.

¹¹ Un préalable de 45 crédits sera exigé au cours *Méthodes qualitatives avancées*, et le cours *Introduction aux méthodes qualitatives en sociologie* deviendra un prérequis au cours *Méthodes qualitatives avancées*.

R6 - R12 - Que l'on revoie la formule des laboratoires de recherche I et II au baccalauréat, que l'on en diminue la charge de travail et que l'on accompagne mieux les étudiantes et étudiants pour établir des liens avec les milieux.

Le Laboratoire de recherche¹² est un cours unique au Département de sociologie, réservé aux étudiantes et aux étudiants de deuxième ou de troisième année du baccalauréat. Il consiste à réaliser une étude professionnelle, à la demande d'une cliente ou d'un client, qui mène par la suite à la préparation d'un rapport de recherche très complet et d'une grande qualité. Ce rapport est présenté publiquement et publié en ligne par le Département. Les objectifs du laboratoire de recherche sont d'initier les étudiantes et les étudiants à la recherche empirique dans un esprit de responsabilité professionnelle et de permettre de faire l'expérience du processus complet de la recherche, de l'étude de l'appel d'offres jusqu'à la livraison d'un rapport de recherche et de sa diffusion. Le laboratoire de recherche est une activité à option qui se déroule sur deux sessions, pour un total de 12 crédits.

Les résultats des consultations menées dans le cadre de la présente évaluation montrent que l'expérience acquise dans le cadre du laboratoire de recherche est grandement appréciée des étudiantes et des étudiants, ainsi que des personnes diplômées consultées. Toutefois, les professeurs et professeurs consultés sont d'avis qu'il est important de repenser la formule du laboratoire de recherche, notamment en raison de la charge de travail immense qu'il exige, tant pour eux (supervision, correction, gestion des organismes, etc.) que pour les étudiantes et les étudiants.

À l'hiver 2022, les professeurs et les professeurs se sont rencontrés, dans une démarche d'approche-programme, afin de discuter des changements qui pourraient être apportés à la formule du laboratoire de recherche. Ces discussions ont mené aux propositions suivantes. La nouvelle formule du laboratoire de recherche sera effective à partir de l'automne 2023.

6.1. A-12.1 Diminuer la charge de travail associée à la gestion des organismes.

La gestion des organismes ajoute de la lourdeur à la charge de travail des professeurs et professeurs qui doivent notamment faire des démarches auprès des organismes externes pendant l'été. Pour alléger cette charge de travail, il a été proposé de laisser plus de liberté aux étudiantes et aux étudiants dans le choix des sujets traités, et ce, en abandonnant la pression que représente le partenariat avec des organismes extérieurs. Les sujets seront choisis par les étudiantes et les étudiants, qui seront accompagnés dans cette démarche par la professeure ou le professeur responsable (action 12.2). Ce dernier définira le cadre général (le domaine) qui sera à l'étude et pourra ainsi mieux introduire les étudiantes et les étudiants dans les milieux d'études qu'il connaît.

6.2. A-12.2 Revoir le mode de gestion du laboratoire de recherche.

Ces dernières années, le laboratoire de recherche a été dirigé par des chargées et chargés de cours. Le laboratoire de recherche sera désormais dirigé par une professeure ou un professeur responsable. Cette personne orientera les thèmes de recherche en fonction de ses propres spécialités et sera libre de déterminer l'organisation du travail et la forme des rendus finaux.

6.3. A-12.3 Conserver le caractère optionnel du laboratoire de recherche.

Il a été convenu de ne pas rendre obligatoire le laboratoire de recherche. D'une part, pour des raisons de gestion des ressources professorales, car ce type de laboratoire nécessite un suivi serré et ne peut compter plus de 20 étudiantes et étudiants par professeure ou professeur. Le rendre obligatoire à une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants nécessiterait donc de mobiliser trois professeurs ou professeurs. D'autre part, pour ne pas ajouter une pression supplémentaire sur les étudiantes et les étudiants, car le laboratoire de

¹² SOC-2002 *Laboratoire de recherche I* (6 crédits) et SOC-2003 *Laboratoire de recherche II* (6 crédits).

recherche est une source d'anxiété pour nombre d'entre eux en raison de l'ampleur des travaux à réaliser. Nous souhaitons donc que ce dispositif puisse retrouver toute sa popularité, mais de façon volontaire chez les étudiantes et les étudiants qui en feront leur choix et qui en seront les meilleurs promoteurs.

6.4. A-12.4 Diminuer la charge de travail des étudiantes et des étudiants.

Pour diminuer la charge de travail jugée trop importante pour les étudiantes et les étudiants, il a été décidé de réduire à une seule session la durée du laboratoire de recherche et de mieux l'articuler au cours SOC-1004 *Méthodes de la recherche empirique*¹³. Ainsi, à la session d'automne de leur deuxième année d'études, les étudiantes et les étudiants pourront déjà réfléchir à leur objet d'étude et à leur problématique dans le cadre du cours SOC-1004 et, à la session d'hiver suivante, suivre le laboratoire de recherche.

Par ailleurs, le fait d'offrir le laboratoire de recherche en deuxième année d'études permettra aux étudiantes et aux étudiants qui le souhaitent de s'inscrire au Profil international, qui est offert en troisième année d'études. De plus, le cours obligatoire SOC-4100 *Méthodes qualitatives*¹⁴, qui se donne en troisième année d'études, constituera un approfondissement des acquis du cours obligatoire SOC-1004, ainsi que du laboratoire de recherche pour celles et ceux qui l'auront suivi¹⁵.

Pour diminuer la charge de travail dans ce cours, il a également été proposé de restreindre les méthodologies des enquêtes aux méthodologies qualitatives¹⁶, de limiter à 50 le nombre de pages du rapport final (au lieu d'environ 100 pages actuellement) et d'élargir à trois et plus le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe qui doivent réaliser une enquête spécifique (selon les recherches envisagées et l'avis de la professeure ou du professeur responsable). Enfin, le nombre de crédits sera de 6 ou de 9, au lieu de 12.

Ces modifications seront transmises au Bureau de la qualité des programmes au plus tard le 1^{er} février 2023.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Diminuer la charge de travail des professeures et professeurs, ainsi que des étudiantes et des étudiants.
- Bonifier le mode de gestion du laboratoire.
- Augmenter l'intérêt des étudiantes et des étudiants à suivre ce cours afin qu'ils puissent bénéficier de ses nombreux avantages.

R7 - R20 - Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat et que l'on mette en place des mesures d'appui à la réussite visant à améliorer la diplomation.

Diverses actions contenues dans ce plan d'action contribueront à améliorer la diplomation dans le programme de baccalauréat, notamment celles qui ont pour objectifs de mieux informer les étudiantes et les étudiants du profil de sortie (recommandation 5) et des possibilités de carrière (recommandation 16), ainsi que de les aider à faire leur choix de cours (recommandation 17). D'autres mesures seront mises en place par la direction de programme, dont notamment celles décrites ci-après.

¹³ Il a été proposé de renommer ce cours SOC-1004 *Introduction aux méthodes qualitatives en sociologie* – voir action 11.1.

¹⁴ Il a été proposé de renommer ce cours SOC-4100 *Méthodes qualitatives avancées* – voir action 11.1.

¹⁵ Le laboratoire de recherche constituera ainsi une première expérience d'analyse de données qualitatives.

¹⁶ Les entretiens et les observations sont plus faciles à mobiliser sur un temps court.

7.1. A-20.1 Identifier les causes d'abandon au programme.

La direction de programme utilisera les données du Chantier sur la réussite PARES, disponibles dans l'application PowerBi, afin de réaliser un portrait des abandons au programme. Ces données permettront entre autres de voir si les étudiantes et les étudiants ayant abandonné le programme de baccalauréat en sociologie ont par la suite débuté un autre programme à l'Université Laval.

Au printemps 2013, la direction de programme réalisera une consultation en ligne auprès des personnes ayant abandonné le baccalauréat en sociologie et poursuivi dans un autre programme offert à l'Université Laval. Ce sondage inclura également les personnes qui ne se sont pas inscrites au baccalauréat en sociologie depuis au moins trois sessions. Les résultats de cette consultation permettront de préciser les causes d'abandon au programme et de mieux cibler les mesures d'accompagnement qui devront être mises en place à l'intention des étudiantes et des étudiants à risque d'abandonner leurs études.

7.2. A-20.2 Mieux suivre les étudiantes et les étudiants de première année de baccalauréat.

Les données institutionnelles montrent que les personnes qui abandonnent le baccalauréat en sociologie le font généralement lors de la première année d'études¹⁷.

À partir de l'automne 2023, la conseillère à la gestion des études dédiée aux programmes en sociologie veillera donc à suivre les étudiantes et les étudiants de première année. Cette analyse, réalisée à partir de l'outil d'appui à la réussite, permettra de voir comment se déroule l'intégration de ces étudiantes et étudiants au sein du programme. Par exemple, celles et ceux ayant une moyenne inférieure à 2 ou avec des échecs seront avisés des ressources et services disponibles à l'Université Laval et à la Faculté des sciences sociales (ex. : mentorat, tutorat, ateliers), par courriel ou lors d'une rencontre.

7.3. A-20.3 Renforcer le projet de parrainage/marrainage des étudiantes et étudiants nouvellement admis au baccalauréat.

Depuis l'automne 2020, le Département de sociologie, en collaboration avec le regroupement des étudiants et des étudiantes en sociologie de l'Université Laval (RESUL) et les membres du comité de programme de premier cycle, a mis en place un projet de parrainage/marrainage des étudiantes et des étudiants nouvellement admis au baccalauréat en sociologie avec des étudiants plus avancés dans le programme. Ce dispositif a pour objectif de favoriser leur intégration et de mieux les informer. Il s'agit aussi d'une forme de mesure de soutien à la réussite, puisqu'il vise à les aider à rédiger un compte rendu ou un essai, à prendre des notes, etc. Le jumelage entre les étudiantes et les étudiants peut s'échelonner sur plusieurs sessions, selon les besoins.

Le projet de parrainage/marrainage a été maintenu à l'automne 2021 et à l'automne 2022. Il est à l'étude de le renforcer en augmentant la participation matérielle et financière du Département de sociologie.

7.4. A-20.4 Inviter les étudiantes et les étudiants du baccalauréat à suivre les ateliers sur le métier d'étudiant.

Chaque session d'automne et d'hiver, le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales organisera des ateliers (formation facultative non créditée) qui auront pour objectifs de favoriser l'intégration, la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants. Ces ateliers aborderont diverses thématiques en lien avec le « métier d'étudiant », notamment le plagiat, la recherche d'emplois et de stages, la recherche documentaire, les méthodes de travail et l'aide financière. Les étudiantes et les étudiants des programmes en sociologie seront encouragés à y participer. Les informations à ce sujet sont diffusées sur le site Web et la page Facebook de la Faculté des sciences sociales, ainsi que sur le site Web du Centre d'appui à la réussite de la Faculté. La direction de programme veillera à également transmettre

¹⁷ Les personnes ayant abandonné le programme se sont inscrites en moyenne à 2,5 sessions (2013-2014 à 2020-2021).

ces informations lors des activités d'accueil et d'information, et à les publier sur le site de programme (monPortail).

7.5. A-20.5 Mieux faire connaître les services offerts par l'intervenante de proximité.

Une intervenante de proximité, rattachée au Centre d'aide aux étudiants, est attitrée aux étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences sociales. Cette intervenante offre des services de soutien de première ligne en lien avec le bien-être et la santé psychologique des étudiantes et des étudiants (ex. : stress, anxiété, difficultés d'apprentissage, isolement, rupture amoureuse, inquiétudes), ainsi que l'intégration dans leur milieu d'études.

Les professeures et professeurs seront informés de la possibilité de diriger les étudiantes et les étudiants vers cette nouvelle personne-ressource. Par ailleurs, l'intervenante de proximité sera également invitée lors de la séance d'information des personnes nouvellement inscrites au programme afin de présenter ses services de soutien.

7.6. A-20.6 Mettre en place des mesures visant à briser le sentiment d'isolement ressenti par des étudiantes et des étudiants.

Les résultats des consultations menées dans le cadre de la présente évaluation montrent que l'isolement des étudiantes et des étudiants semble être une préoccupation importante. À l'hiver 2023, les directions des programmes retravailleront de concert avec les membres du RESUL et les membres des comités de programme afin de trouver des façons de briser l'isolement ressenti par des étudiantes et des étudiants, notamment les étudiantes et les étudiants internationaux, ainsi que ceux qui sont à l'étape de rédaction.

Par ailleurs, un professeur a déjà initié un groupe de travail (trois cycles confondus) composé d'étudiantes et d'étudiants, ainsi que de professeures et professeurs afin de discuter de méthodes, d'analyses, etc. Les rencontres ont lieu une fois par mois.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Mieux comprendre les causes d'abandon du programme.
- Favoriser la persévérance et améliorer le taux de diplomation.
- Enrichir l'expérience étudiante.
- Accompagner les étudiantes et les étudiants dans le développement de stratégies d'apprentissage et de compétences liées au « métier d'étudiant ».
- Informer les étudiantes et les étudiants des services qui leur sont offerts en lien avec leur bien-être et leur santé psychologique.
- Favoriser un esprit de cohorte et briser l'isolement des étudiantes et des étudiants.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants.

MAÎTRISE PROFESSIONNELLE¹⁸

R8 - R1 - Que l'on réviser les objectifs de la maîtrise professionnelle et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.

8.1. A-1.1 Réviser les objectifs de la maîtrise avec stage de recherche et les présenter dans la description officielle des programmes.

À l'hiver 2023, des conseillers pédagogiques accompagneront la direction de programme et les membres du comité de programme, afin de définir des objectifs généraux et spécifiques du programme de maîtrise avec stage de recherche, et ce, en tenant compte de l'article 2.17 du Règlement des études. La direction de programme consultera également les professeures et professeurs ayant encadré des étudiantes et des étudiants de la maîtrise avec stage de recherche afin de recueillir leurs propositions et de leur permettre de s'exprimer sur les objectifs du programme. La direction de programme et les membres du comité de programme s'assureront aussi que les activités de formation sont en adéquation avec les objectifs. Pour ce faire, ils consulteront les plans de cours.

Par ailleurs, une conseillère en emploi du Service du développement professionnel sera également sollicitée afin de cibler les compétences recherchées chez les personnes diplômées du programme. Cette analyse permettra de proposer une vision de ce que les étudiantes et les étudiants devraient être en mesure de réaliser à la fin de leur programme.

Les objectifs révisés seront ensuite présentés au conseil facultaire et transmis au Bureau de la qualité des programmes. Ils seront par la suite diffusés sur le site Web du programme. La direction de programme vise à ce que la nouvelle version des objectifs de la maîtrise avec stage de recherche soit effective à l'hiver 2024.

Résultats escomptés

- Mettre en valeur l'originalité de la formation.
- Clarifier l'information pour les étudiantes et les étudiants.
- Renforcer l'approche-programme.
- Permettre aux professeures et professeurs de s'exprimer sur les objectifs du programme.

R9 - R7 - Que l'on revoie l'organisation de la maîtrise professionnelle et que l'on s'assure que la charge de travail des étudiantes et étudiants est adéquate.

9.1. A-7.1 Revoir l'organisation de la maîtrise avec stage de recherche.

Le programme de maîtrise avec stage de recherche est composé de 18 crédits de cours obligatoires, soit SOC-6500 *Stage de recherche en sociologie* (9 crédits), SOC-6501 *Rapport scientifique de stage et de recherche en sociologie* (6 crédits) et SOC-7146 *Collecte d'information et traitement des statistiques sociales* (3 crédits). Ce programme compte également 27 crédits de cours à option (9 cours).

Les consultations menées dans le cadre de la présente évaluation révèlent l'importante charge de travail de cette maîtrise. La direction de programme est d'avis qu'une façon d'alléger cette charge de travail serait de mieux préparer les étudiantes et les étudiants au stage. Pour ce faire, elle propose d'évaluer la possibilité de rendre obligatoires le cours SOC-7100 *Méthodes qualitatives*, de même que le cours SOC-

¹⁸ Dans ce plan d'action, la maîtrise professionnelle fait référence à la maîtrise avec stage de recherche en sociologie.

6100 *Lectures dirigées*¹⁹ portant sur le milieu de stage et sur les thèmes de recherche de ce milieu. Elle examinera également la possibilité de revoir le nombre de crédits associés au *Stage de recherche en sociologie* et de créer, avec l'aide d'une conseillère en emploi du Service du développement professionnel, un nouveau cours obligatoire qui serait consacré à l'encadrement et à la préparation au stage. Le contenu de ce cours porterait plus précisément sur l'encadrement des différentes étapes de la recherche, depuis l'élaboration du protocole scientifique du stage jusqu'à la construction du cadre d'analyse et des outils de collecte des données, de même que sur la préparation au stage (recherche de stage, préparation d'un curriculum vitae et d'une lettre d'entrevue, préparation à une entrevue, etc.). Ce nouveau cours, préalable au cours SOC-6500 *Stage de recherche en sociologie*, permettrait également de mieux informer les étudiantes et les étudiants des stages disponibles (recommandation 15).

À l'hiver 2023, la direction de programme examinera, avec l'aide de la conseillère à la gestion des études, des cheminements possibles en lien avec les modifications proposées. La nouvelle structure de la maîtrise avec stage de recherche pourrait être effective à partir de l'automne 2024.

Résultats escomptés

- Offrir aux étudiantes et aux étudiants davantage d'encadrement lié à la recherche de stage.
- Bonifier l'expérience de stage des étudiantes et des étudiants.
- Mieux répartir la charge de travail des étudiantes et des étudiants.
- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des milieux de stage.
- Favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants.

R10 - R15 - Que l'on soutienne davantage les étudiantes et les étudiants de la maîtrise professionnelle qui sont à la recherche d'un stage.

La création du nouveau cours consacré à l'encadrement et à la préparation du stage (action 7.1) permettra également de répondre à cette recommandation.

10.1. A-15.1 Identifier davantage de stages accessibles aux étudiantes et aux étudiants de la maîtrise avec stage de recherche.

La conseillère en emploi du Service du développement professionnel sera sollicitée afin d'identifier davantage de stages disponibles aux étudiantes et aux étudiants. Les informations à propos des stages seront par la suite transmises dans le cadre de la nouvelle activité consacrée à la préparation au stage. Les milieux de stage seront également diffusés sur le site de programme (monPortail).

Résultats escomptés

- Bonifier l'offre de stages aux étudiantes et aux étudiants.
- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des stages accessibles.

¹⁹ Ce cours serait supervisé par la directrice ou le directeur de l'étudiante ou de l'étudiant.

MAÎTRISE RECHERCHE ET DOCTORAT

R11 - R2 - Que l'on révise les objectifs de la maîtrise recherche et du doctorat et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.

11.1. A-2.1 Réviser les objectifs de la maîtrise recherche et du doctorat et les présenter dans la description officielle des programmes.

À l'hiver 2023, des conseillers pédagogiques accompagneront la direction de programme et les membres du comité de programme, afin de définir des objectifs généraux et spécifiques des programmes de maîtrise recherche et de doctorat, et ce, en tenant compte des articles 2.19 et 2.21 du Règlement des études. La direction de programme consultera également les professeures et professeurs ayant encadré des étudiantes et des étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat afin de recueillir leurs propositions et de leur permettre de s'exprimer sur les objectifs des programmes. La direction de programme et les membres du comité de programme s'assureront aussi que les activités de formation sont en adéquation avec les objectifs des programmes. Pour ce faire, ils consulteront les plans de cours.

Par ailleurs, une conseillère en emploi du Service du développement professionnel sera également sollicitée afin de cibler les compétences recherchées chez les personnes diplômées des programmes. Cette analyse permettra de proposer une vision de ce que les étudiantes et les étudiants devraient être en mesure de réaliser à la fin de leur programme.

Les objectifs révisés seront ensuite présentés au conseil facultaire et transmis au Bureau de la qualité des programmes. Ils seront par la suite diffusés sur le site Web du programme. La direction de programme vise à ce que la nouvelle version des objectifs de la maîtrise recherche et du doctorat soit effective à l'hiver 2024.

Résultats escomptés

- Clarifier l'information pour les étudiantes et les étudiants.
- Renforcer l'approche-programme.
- Permettre aux professeures et professeurs de s'exprimer sur les objectifs des programmes.

R12 - R4 - Que l'on définisse le socle de la scolarité préparatoire aux cycles supérieurs et que l'on en informe adéquatement les personnes nouvellement admises.

12.1. A-4.1 Diffuser la scolarité préparatoire dans la description officielle des programmes, ainsi que sur le site Web des programmes.

Selon les exigences actuelles, la candidate ou le candidat de la maîtrise ou du doctorat n'ayant pas d'études préalables en sociologie doit réussir une scolarité préparatoire composée d'un maximum de 9 crédits à la maîtrise et au doctorat. Cette scolarité préparatoire peut être composée des cours suivants²⁰ :

- SOC-7100 *Méthodes qualitatives*;
- SOC-7123 *Théories sociologiques générales*;
- SOC-7146 *Collecte d'information et traitement des statistiques sociales*.

Les cours de la scolarité préparatoire doivent être réussis avec une moyenne globale égale ou supérieure à B+. Si ces conditions ne sont pas respectées, la candidate ou le candidat n'est pas autorisé à poursuivre

²⁰ En ce qui concerne la maîtrise avec stage de recherche, seul le cours SOC-7123 fera partie de la scolarité préparatoire.

ses études en sociologie.

La scolarité préparatoire est imposée aux candidates et aux candidats qui n'ont pas été exposés aux connaissances disciplinaires et/ou méthodologiques dans le cadre de leur formation antérieure. Compte tenu de la provenance variée des candidates et des candidats, cette scolarité préparatoire est donc adaptée en fonction de leur parcours antérieur, ce qui s'avère tout à fait pertinent selon le CIEP.

Néanmoins, afin de s'assurer que toutes les candidates et tous les candidats ont accès aux informations sur la scolarité préparatoire qui pourrait leur être imposée, la direction de programme veillera à diffuser les informations à ce sujet dans la description officielle des programmes, ainsi que sur le site Web des programmes, et ce, dès l'hiver 2023.

Résultats escomptés

- Offrir une scolarité préparatoire adaptée aux besoins des candidates et des candidats.
- S'assurer que les candidates et les candidats ont accès aux informations concernant la scolarité préparatoire qui peut leur être imposée.

R13 - R8 - Que l'on repense le séminaire de doctorat dans une perspective épistémologique et méthodologique et que l'on évalue la possibilité d'offrir un deuxième séminaire de doctorat à la lumière des commentaires des spécialistes externes.

13.1. A-8.1 Repenser le séminaire de doctorat.

En plus du *Séminaire de doctorat* portant sur une thématique différente chaque année, les professeures et les professeurs, ainsi que les membres du comité de programme, examineront la possibilité d'offrir un autre séminaire de doctorat qui pourrait s'étendre sur une année (deux sessions, à raison d'une séance aux deux ou trois semaines) et qui pourrait prendre la forme d'ateliers qui aborderaient les enjeux éthiques et les questions liées à la méthodologie, à l'épistémologie, à la communication scientifique, au réseautage, etc.

Dans le cadre de ce séminaire de doctorat, les étudiantes et les étudiants pourraient notamment être initiés aux stratégies de publication (ex. : structurer un article, transmettre une proposition d'article, cibler les revues pour faire une publication), apprendre à structurer une conférence, s'engager à soumettre une proposition de communication pour une conférence scientifique de leur choix, etc. Ce séminaire permettrait de mieux préparer les étudiantes et les étudiants à l'apprentissage de la communication scientifique (recommandation 13). Il pourrait par exemple donner lieu à un mini-colloque départemental, dans lequel les étudiantes et les étudiants présenteraient leur projet de thèse (recommandation 18).

La direction de programme et les membres du comité de programme, en concertation avec les professeures et professeurs, poursuivront la réflexion au cours de la prochaine année en vue de proposer une nouvelle offre des séminaires de doctorat pour l'automne 2024. Leur réflexion tiendra compte de la révision des objectifs du programme (recommandation 2).

Résultats escomptés

- Bonifier la formation des étudiantes et des étudiants sur les enjeux éthiques, ainsi que sur les questions liées à la méthodologie, à l'épistémologie et à la communication scientifique.
- Favoriser un esprit de cohorte et la réussite des étudiantes et des étudiants.

R14 - R14 - Que l'on clarifie les objectifs et les exigences de l'examen de doctorat et que l'on communique adéquatement l'information aux étudiantes et aux étudiants.

14.1. A-14.1 Préciser les objectifs et les exigences de l'examen de doctorat.

L'examen de doctorat comporte deux volets, soit le volet rétrospectif (SOC-8005 *Examen de synthèse*) et le volet prospectif (SOC-8006 *Projet de thèse*). Les résultats des consultations montrent que les personnes consultées sont généralement satisfaites de l'examen de doctorat. Certaines d'entre elles ont toutefois soulevé le manque de précisions en ce qui concerne les objectifs et les exigences du volet rétrospectif de cet examen (incluant la période préconisée pour passer l'examen).

Sur le site de programme (monPortail), les étudiantes et les étudiants ont accès à un document présentant les consignes pour l'examen de doctorat (objectifs, procédures et format, calendrier, mode d'encadrement et évaluation). Ce document sera révisé à l'hiver 2023 par la direction de programme, en collaboration avec les membres du comité de programme, afin d'y apporter des précisions. Pour ce faire, ils consulteront le modèle proposé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, de même que les documents de référence sur l'examen de doctorat publiés sur leur site Web (partage de bonnes pratiques, objectifs, cadre réglementaire, statistiques, etc.).

14.2. A-14.2 Mieux informer les étudiantes et les étudiants des objectifs et des exigences de l'examen de doctorat.

Une fois par session, la direction de programme organisera une séance d'information afin de présenter les objectifs et les exigences aux étudiantes et aux étudiants au doctorat. Les informations seront également transmises aux étudiantes et aux étudiants concernés, de même qu'aux professeures et professeurs membres des comités d'examen.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Communiquer plus clairement les objectifs et les exigences de l'examen de doctorat.
- Réduire les incertitudes des étudiantes et des étudiants en ce qui concerne l'examen de doctorat.

R15 - R19 - Que l'on s'assure de l'utilisation systématique des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.

15.1. A-19.1 Sensibiliser les professeures et professeurs, ainsi que les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat à l'importance et aux avantages d'adopter le plan de collaboration.

Un plan de collaboration a été adapté aux programmes de maîtrise recherche et de doctorat en sociologie. Ce plan de collaboration est accessible aux étudiantes et aux étudiants sur le site de programme (monPortail). La direction de programme veillera à ce que chaque directrice ou directeur de recherche rencontre leur étudiante ou étudiant afin d'aborder les éléments contenus dans le plan de collaboration. Cette rencontre devra avoir lieu lors de la première année d'études de l'étudiante ou de l'étudiant.

Chaque année, lors d'une réunion de l'assemblée départementale, la direction de programme rappellera aux professeures et aux professeurs l'importance de compléter le plan de collaboration et de le renouveler une fois par année (article 3.61 h du Règlement des études).

Quant aux étudiantes et aux étudiants, ils seront sensibilisés aux avantages d'adopter un plan de collaboration dans le cadre des cours SOC-6101 *Séminaire de maîtrise* et SOC-8100 *Séminaire de doctorat I*.

Résultats escomptés

- S'assurer que les éléments contenus dans le plan de collaboration sont discutés entre la direction de recherche et l'étudiante ou l'étudiant.
- Sensibiliser les professeures et professeurs à l'importance et aux avantages d'adopter le plan de collaboration.
- Encourager l'utilisation des plans de collaboration.

R16 - R21 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise recherche et au doctorat.

Plusieurs actions proposées pour répondre aux recommandations de ce plan d'action contribueront à améliorer la diplomation à la maîtrise recherche et au doctorat, notamment celles visant à définir les objectifs des programmes (recommandation 2) et à bonifier les activités de réseautage (recommandation 18). Par ailleurs, la mise en place de la suggestion 1 (exiger qu'au moment de leur admission, les candidates et les candidats diplômés d'une université non anglophone attestent de leur connaissance de l'anglais) contribuera à diminuer le nombre d'étudiantes et d'étudiants dont la diplomation est retardée, car certains de ceux-ci ne satisfont pas aux exigences ou passent le test d'anglais trop tard, malgré les nombreux rappels reçus.

D'autres actions visant à améliorer la diplomation seront également mises en place par la direction de programme, dont les suivantes.

16.1. A-21.1 Identifier les causes d'abandon aux programmes.

La direction de programme utilisera les données du Chantier sur la réussite PARES, disponibles dans l'application PowerBi, afin de réaliser un portrait des abandons aux programmes. Ces données permettront entre autres de voir si les étudiantes et les étudiants ayant abandonné les programmes de maîtrise et de doctorat en sociologie ont par la suite débuté un autre programme à l'Université Laval.

Au printemps 2013, la direction de programme réalisera une consultation en ligne auprès des personnes ayant abandonné la maîtrise ou le doctorat en sociologie et poursuivi dans un autre programme offert à l'Université Laval. Ce sondage inclura également les personnes qui ne se sont pas inscrites à l'un ou l'autre de ces programmes depuis au moins trois sessions. Les résultats de cette consultation permettront de préciser les causes d'abandon aux programmes et de mieux cibler les mesures d'accompagnement qui devront être mises en place à l'intention des étudiantes et des étudiants à risque d'abandonner leurs études.

16.2. A-21.2 Encourager les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat à bénéficier du service de mentorat offert par la Faculté des sciences sociales.

Depuis l'hiver 2022, le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales offre un service de mentorat aux étudiantes et étudiants fréquentant ses programmes. Le service de mentorat a pour objectif principal de faciliter l'adaptation et l'intégration des étudiantes et des étudiants nouvellement admis dans un programme. Il vise également à favoriser la persévérance et la réussite dans les études, et à enrichir l'expérience étudiante. Ce service de mentorat a aussi pour objectif d'accompagner les étudiantes et les étudiants dans le développement de stratégies d'apprentissage (ex. : gestion du temps, prise de notes, préparation aux examens). Il contribue au développement des compétences liées plus largement au « métier d'étudiant ».

Les étudiantes et les étudiants mentors apportent une aide préliminaire ou complémentaire à la direction de programme et au personnel de gestion des études, en faisant appel à leur expérience et à leur

connaissance des différents aspects académiques et sociaux de la Faculté des sciences sociales et du milieu universitaire. Les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat en sociologie seront encouragés à bénéficier de ce service, et ce, dès l'hiver 2023.

16.3. A-21.3 Inviter les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat à suivre les ateliers sur le métier d'étudiant.

Voir action 20.4.

16.4. A-21.4 Mieux faire connaître les services offerts par l'intervenante de proximité.

Voir action 20.5.

16.5. A-21.5 Organiser une journée d'accueil à la session d'hiver.

16.6. A-21.6 Mieux informer les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat des regroupements de recherche, ainsi que des bourses d'études.

Dès l'hiver 2023, la direction de programme veillera à mieux informer les étudiantes et les étudiants des regroupements de recherche auxquels sont associés les professeures et professeurs du Département de sociologie, ainsi qu'à mettre de l'avant les bourses offertes aux étudiantes et aux étudiants des programmes de sociologie, ainsi que les bourses d'appui à la réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (et les jalons) dont les montants seront bonifiés à compter de 2022-2023.

Ces informations seront notamment présentées lors des journées d'accueil d'automne et d'hiver.

16.7. A-21.7 Informer les étudiantes et les étudiants des initiatives qui pourraient les aider à franchir les étapes de la rédaction.

Des retraites de rédaction sont offertes gratuitement aux membres de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval (AELIÉS). Ces retraites visent à réunir des étudiantes et des étudiants de toutes les disciplines en processus de rédaction d'un mémoire, d'une thèse, d'un article, d'un projet de recherche ou en processus de correction d'un texte déjà rédigé. Elles visent également à renforcer chez les étudiantes et les étudiants le sentiment d'objectif atteint, de progression, d'assurance et de plaisir dans la rédaction²¹. Ces retraites sont offertes par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, l'AELIÉS et la Bibliothèque. Les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat seront informés de cette possibilité qui leur est offerte.

Les étudiantes et les étudiants au doctorat seront également informés de la possibilité de participer à l'initiative Thèsez-vous qui propose « des activités de rédaction structurées et collectives, ainsi que des ateliers et ressources qui visent à prévenir la prolongation et l'abandon des études supérieures et à lutter contre les problèmes de santé mentale qui y sont rencontrés²² ».

Les informations à propos de ces activités qui ont notamment pour objectifs d'aider les étudiantes et les étudiants à franchir les étapes de rédaction seront publiées sur le site de programme (monPortail).

16.8. A-21.8 Mettre en place des mesures visant à briser le sentiment d'isolement ressenti par des étudiantes et des étudiants.

Voir action 20.6.

²¹ Site Web de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, consulté en octobre 2022, <https://www.fesp.ulaval.ca/appui-la-reussite/et-si-redigeait>

²² Site Web Thèsez-vous, consulté en octobre 2022, <https://www.thesez-vous.com/index.html>

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Mieux comprendre les causes d'abandon dans les programmes.
- Favoriser la persévérance et améliorer le taux de diplomation.
- Enrichir l'expérience étudiante.
- Accompagner les étudiantes et les étudiants dans le développement de stratégies d'apprentissage et de compétences liées au « métier d'étudiant ».
- Informer les étudiantes et les étudiants des services qui leur sont offerts en lien avec leur bien-être et leur santé psychologique.
- Aider les étudiantes et les étudiants à franchir les étapes de rédaction.
- Favoriser un esprit de cohorte et briser l'isolement des étudiantes et des étudiants.

RECOMMANDATIONS VISANT PLUS D'UN PROGRAMME

R17 - R9 - Que l'on s'assure d'une offre régulière des cours obligatoires et à option au baccalauréat et à la maîtrise et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours.

17.1. A-9.1 S'assurer que les cours à option du baccalauréat et de la maîtrise sont offerts sur une base régulière.

Les cours obligatoires au baccalauréat et à la maîtrise sont tous offerts sur une base régulière (au moins une fois par année). Par ailleurs, plusieurs actions contenues dans ce plan d'action contribueront à une offre régulière des cours à option, notamment la révision de la structure du programme de baccalauréat (recommandation 5) et la rationalisation de l'offre de cours à option au baccalauréat (recommandation 6), de même que la révision des objectifs de la maîtrise (recommandations 1 et 2). Une attention particulière sera aussi portée à la fréquence des cours à option hors discipline afin de s'assurer qu'ils puissent être suivis durant le cursus.

17.2. A-9.2 Informer suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de l'offre de cours à option.

Chaque année, les étudiantes et les étudiants seront informés des cours à l'horaire pour l'année suivante, et ce, dès que possible. La liste offerte à la session d'automne sera confirmée dès que la mise à l'horaire pour l'automne sera effectuée et publicisée. La même action sera réitérée en vue de la session d'hiver et de la session d'été. Les étudiantes et les étudiants seront également informés de la non-tenue éventuelle d'un cours dès que possible. De plus, lors des journées d'accueil, les étudiantes et les étudiants pourront être informés du fait que ce ne sont pas tous les cours à option qui sont offerts chaque année.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Aider les étudiantes et les étudiants à planifier leur choix de cours.
- Proposer une liste de cours à option à jour.

R18 - R13 - Que l'on s'assure que la formation méthodologique est adéquate dans les programmes de maîtrise et de doctorat et que les étudiantes et étudiants sont formés à la communication scientifique.

18.1. A-13.1 Intégrer des ateliers de communication scientifique dans le cadre des séminaires de maîtrise et de doctorat.

Comme mentionné à l'action 8.1, la création d'un séminaire de doctorat de deuxième année consacré au projet de thèse permettrait de renforcer les échanges entre les étudiantes et étudiants, de même que l'apprentissage de la communication scientifique. Dès l'automne 2023, des ateliers seront également organisés au sein du séminaire de maîtrise afin de développer les apprentissages liés à la communication scientifique des étudiantes et des étudiants.

18.2. A-13.2 Encourager les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat à participer à des événements scientifiques.

Les étudiantes et les étudiants seront invités à participer aux événements scientifiques organisés à l'Université ou à l'extérieur (centres de recherche, chaires, autres unités, etc.). Ces événements sont déjà publiés sur le site Web du Département de sociologie. Afin de rejoindre un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, ces informations seront également relayées sur le site de programme (monPortail).

Pour les encourager à participer, la direction de programme évaluera la possibilité de prévoir un soutien financier (ex. : deux bourses, une de 300 \$ pour un colloque national et une de 600 \$ pour un colloque international).

Par ailleurs, la direction de programme encouragera l'association étudiante (RESUL) à établir une veille leur permettant d'identifier les événements scientifiques à l'Université ou à l'extérieur afin de présenter leurs travaux, d'élargir leurs réseaux et de bonifier leur formation.

18.3. A-13.3 Faire connaître les formations sur la communication scientifique offertes par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales offre aux étudiantes et aux étudiants au doctorat des formations gratuites de 1 crédit afin de leur permettre de développer certaines compétences et leur employabilité. Certaines de ces formations portent sur la communication scientifique, notamment celle intitulée *Écrire pour communiquer : stratégies de rédaction en milieu professionnel*. La direction de programme veillera à promouvoir ces formations sur le site de programme (monPortail).

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions

- S'assurer que les étudiantes et les étudiants sont formés adéquatement en communication scientifique.
- S'assurer que les étudiantes et les étudiants soient davantage formés en communication scientifique.
-

R19 - R16 - Que l'on informe adéquatement les étudiantes et les étudiants de leurs perspectives d'avenir.

19.1. A-16.1 Faire une analyse des débouchés professionnels dans le domaine.

Avec l'aide de la conseillère en emploi du Service du développement professionnel, une liste exhaustive des débouchés professionnels dans le domaine sera élaborée et diffusée sur les sites Web des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie, ainsi que sur le site Web institutionnel.

19.2. A-16.2 Bonifier la section des sites Web des programmes et du site Web institutionnel portant sur les perspectives d'emploi après les études.

Diverses informations seront diffusées sur les sites Web des programmes et institutionnel, notamment les débouchés professionnels et les perspectives d'emploi dans le domaine.

Par ailleurs, une capsule vidéo a été réalisée en 2021 afin de présenter les programmes en sociologie à travers le parcours d'étudiantes et d'une personne diplômée. D'autres capsules vidéo pourront être réalisées avec l'aide du CSTIP. Ces capsules, diffusées sur les sites Web des programmes, donneront une indication plus claire du type d'emploi occupé par les personnes diplômées. Au besoin, la conseillère en emploi du Service du développement professionnel sera également sollicitée afin de bonifier les informations contenues sur ces sites Web.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Recenser les débouchés professionnels dans le domaine.
- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des débouchés professionnels dans le domaine.

R20 - R17 - Que l'on mette en place des mesures d'appui à la réussite au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, en particulier pour aider les étudiantes et étudiants à faire leur choix de cours.

Certaines actions contenues dans ce plan d'action contribueront à faciliter le choix de cours des étudiantes et des étudiants, notamment celle visant à les informer suffisamment à l'avance de l'offre de cours à option (recommandation 9) et à déterminer un cheminement type (recommandation 5). D'autres actions seront mises en place en vue d'aider les étudiantes et les étudiants à faire leur choix de cours.

20.1. A-17.1 Organiser une séance de questions-réponses avant chaque période de choix de cours.

Des séances d'information seront organisées par la conseillère à la gestion des études lors de la semaine précédant le début de la période de choix de cours aux programmes de baccalauréat et de maîtrise avec stage de recherche. Ces séances seront enregistrées et ensuite diffusées sur les sites de programme (monPortail).

20.2. A-17.2 Organiser une séance d'information pour les étudiantes et les étudiants inscrits en deuxième année de baccalauréat.

Dans le cadre d'un cours obligatoire de deuxième année de baccalauréat, la direction de programme présentera aux étudiantes et aux étudiants différentes informations liées au programme (cours, Profil international, profils de sortie, cheminement type, etc.).

20.3. A-17.3 Rappeler aux étudiantes et aux étudiants le rôle de la conseillère à la gestion des études.

Lors des journées d'accueil et d'information, les directions des programmes rappelleront aux étudiantes et aux étudiants le rôle de la conseillère à la gestion des études qui est disponible pour les aider dans leur choix de cours.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Améliorer le soutien pour effectuer le choix de cours.
- Responsabiliser les étudiantes et les étudiants dans la planification de leur cheminement et choix de cours.

- Augmenter la satisfaction des étudiantes et des étudiants.

R21 - R18 - Que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique aux cycles supérieurs.

Diverses actions seront envisagées par la direction de programme, ainsi que par les membres du comité de programme en vue de bonifier les activités de réseautage avec les milieux professionnel et scientifique. L'organisation d'un mini-colloque départemental dans le cadre du nouveau séminaire de doctorat, dans lequel les étudiantes et les étudiants présenteraient leur projet de thèse, pourrait notamment contribuer à bonifier le réseautage (action 8.1), en plus des actions suivantes.

21.1. A-18.1 Diffuser les événements scientifiques et les activités de réseautage avec les milieux professionnel et scientifique liés au domaine sur le site de programme (monPortail).

Les événements scientifiques sont déjà publiés sur le site Web du Département de sociologie. Afin de rejoindre un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, ces informations seront également relayées sur le site de programme (monPortail).

21.2. A-18.2 Inciter les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat à participer à la Journée de la recherche de l'AELIÉS.

La Journée de la recherche de l'AELIÉS a pour objectif principal de « faciliter l'interdisciplinarité entre les différents centres de recherche, en plus de former les étudiants sur les enjeux liés à la vie de chercheur »²³. Les étudiantes et les étudiants en sociologie seront encouragés à participer à cette activité qui se déroule annuellement.

21.3. A-18.3 Encourager les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat à participer à l'atelier « Parlons Emplois et Stages » offert par le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales.

L'objectif de cet atelier est de permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire connaissance avec les conseillères en emploi du Service du développement professionnel, en plus d'aborder le thème de la recherche d'emploi et de stage. Les étudiantes et les étudiants auront également l'occasion de poser des questions et de découvrir toutes les ressources disponibles pour amorcer une réflexion sur les possibilités professionnelles. Cet atelier sera offert de façon récurrente au cours des prochaines sessions²⁴. Les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat en sociologie seront donc encouragés à y participer.

21.4. A-18.4 Informer les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat des services offerts par le Service du développement professionnel.

En lien avec l'action 18.3, les étudiantes et les étudiants seront informés des services offerts par le Service du développement professionnel. En effet, l'équipe du Service du développement professionnel offre un accompagnement personnalisé aux étudiantes et aux étudiants dans leur cheminement professionnel. De plus, le site Web du Service du développement professionnel met à la disposition des étudiantes et des étudiants de nombreux articles de blogue sur le réseautage (ex. : Le réseautage en mode virtuel, Apprivoiser le réseautage, Le réseautage : pour explorer, partager et découvrir, Doctorantes et doctorants : comment parler le langage des employeurs?), ainsi qu'un répertoire des employeurs.

²³ Impact Campus, consulté en octobre 2022, <http://impactcampus.ca/actualites/journee-recherche-universitaire/>

²⁴ Il a été offert pour la première fois à l'automne 2022.

21.5. A-18.5 Promouvoir les activités de formation sur le développement des compétences professionnelles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

La direction de programme veillera à partager, sur le site de programme (monPortail), le guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Au doctorat, l'information sur les formations gratuites en lien avec l'employabilité offertes spécifiquement aux étudiantes et aux étudiants de doctorat par la Faculté des études supérieures et postdoctorales y sera également diffusée.

Les étudiantes et les étudiants au doctorat seront également informés de la possibilité de faire un stage rémunéré et crédité (mais non contributoire au programme) leur permettant de mettre à profit leurs compétences acquises dans le cadre de leur formation à la recherche et d'en acquérir de nouvelles. Ce stage est offert par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, en collaboration avec le Service du développement professionnel.

21.6. A-18.6 Poursuivre le développement d'écoles d'été.

Les écoles d'été sont une excellente occasion de bonifier le réseautage avec les gens du milieu professionnel et du milieu scientifique, notamment en y invitant des conférencières ou des conférenciers de renom, en collaborant avec d'autres universités québécoises, canadiennes et internationales et en recrutant des clientèles nouvelles et diversifiées (ex. : professionnelles et professionnels en emploi, étudiantes et étudiants de l'Université Laval, étudiantes et étudiants internationaux, retraités). Au cours des quatre dernières années, le Département de sociologie a organisé les écoles d'été suivantes :

- Université féministe d'été;
- École d'été GEMDEC-GIERSA;
- Mouvements sociaux, coopération et changement social au Brésil;
- Coopération, communs et économies transformatrices.

La direction du Département de sociologie continuera à soutenir les professeures et professeurs qui souhaitent développer ce genre d'initiative.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Accroître les occasions d'échange entre les étudiantes et les étudiants, les personnes diplômées et les professionnels du milieu.
- Mieux préparer les étudiantes et les étudiants à intégrer le marché du travail.
- Augmenter les activités de réseautage et les liens avec les milieux.

R22 - R22 - Que l'on s'assure que le corps professoral et enseignant compte les expertises nécessaires pour couvrir les secteurs importants et en émergence, tels que déterminés à la suite de la révision des profils de sortie des programmes.

22.1. A-22.1 S'assurer que le corps professoral et enseignant compte les expertises nécessaires pour couvrir les secteurs importants et en émergence.

Le Département de sociologie s'est engagé à déposer en 2023 un nouveau Plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche. Ce nouveau plan sera réalisé en concertation entre les professeures et professeurs et permettra de s'assurer que le Département de sociologie couvre les secteurs importants et en émergence, et que les engagements seront faits en conséquence au cours des prochaines années.

Par ailleurs, un nouveau collègue en sociologie des religions, du nationalisme et de la société québécoise a rejoint le Département de sociologie récemment. Un poste en sociologie de l'environnement est actuellement ouvert.

Résultats escomptés

- S'assurer de la disponibilité de ressources professorales pour offrir une formation qui couvre les secteurs importants et en émergence.
- Augmenter la diversité des expertises.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on s'assure qu'au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat acquièrent le niveau d'anglais requis pour comprendre les textes pertinents au domaine.

Depuis quelques années, les professeures et professeurs constatent que la maîtrise des compétences en anglais des étudiantes et des étudiants laisse à désirer. Or, ils jugent important que les étudiantes et les étudiants puissent être en mesure de lire des textes en anglais.

Par ailleurs, même si cela ne constitue pas une suggestion du CIEP, les directions des programmes souhaitent également revoir les exigences linguistiques en français afin de s'assurer que les étudiantes et les étudiants admis ont le niveau adéquat leur permettant de bien réussir les programmes, particulièrement à la maîtrise et au doctorat. Elles vont aussi mettre en valeur les activités de francisation, les ateliers offerts par la Bibliothèque, de même que les activités de l'École de langues de l'Université Laval (trois semaines intensives avant le début de la session).

- 1.1. AS-1.1 Encourager fortement les étudiantes et les étudiants du baccalauréat à passer le test de langue anglaise au cours de leur première année d'études (deux premières sessions) et à suivre les cours requis dès que possible.**
- 1.2. AS-1.2 Exiger qu'au moment de leur admission à la maîtrise ou au doctorat, les candidates et les candidats diplômés d'une université non anglophone attestent de leur connaissance de l'anglais.**

Selon les professeures et professeurs, le niveau d'anglais exigé à la maîtrise et au doctorat ne devrait plus être une condition de diplomation, mais une exigence à satisfaire à l'admission. La direction des programmes de maîtrise et de doctorat exigera donc qu'au moment de leur admission, les candidates et les candidats diplômés d'une université non anglophone attestent de leur connaissance de l'anglais (Anglais intermédiaire II²⁵). Cette action sera effective à partir de l'automne 2023.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- S'assurer que les étudiantes et les étudiants ont le niveau d'anglais requis.
- Favoriser la réussite et la diplomation.

²⁵ Ce niveau correspond à ce qui est exigé au baccalauréat en sociologie pour la diplomation.

S2 - Que l'on encourage et que l'on informe les étudiantes et étudiants des possibilités de passage accéléré et de passage intégré aux cycles supérieurs, dans une perspective d'accélération des études.

2.1. AS-2.1 Ajouter aux programmes de baccalauréat et de maîtrise la possibilité de passage accéléré et de passage intégré aux cycles supérieurs.

Avec l'aide de la conseillère à la gestion des études, les directions des programmes veilleront à mettre en place des passages intégrés et accélérés aux programmes de baccalauréat et de maîtrise en sociologie. Ces passages pourraient être offerts à partir de l'hiver 2024.

2.2. AS-2.2 Informer les étudiantes et les étudiants des possibilités de passages intégrés et accélérés.

Les directions des programmes organiseront un atelier d'information présentant le passage intégré du baccalauréat à la maîtrise en sociologie dans le cadre du cours SOC-1004 *Méthodes de la recherche empirique*²⁶ offert en première année de baccalauréat et SOC-4100 *Méthodes qualitatives*²⁷ offert en troisième année de baccalauréat. Quant à la possibilité de bénéficier du passage intégré ou accéléré au doctorat, les informations seront transmises dans le cours SOC-6101 *Séminaire de maîtrise*.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions

- Favoriser la progression du baccalauréat vers la maîtrise.
- Accélérer la réalisation de la maîtrise.
- Favoriser la persévérance et améliorer le taux de diplomation.

S3 - Que l'on mette en place, aux trois cycles, des mesures visant à améliorer le climat d'études et l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux.

Voir action 20.6.

S4 - Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants des cycles supérieurs, notamment par le biais d'assistantats de cours, et qu'on les informe adéquatement du soutien financier disponible.

4.1. AS-4.1 Informer davantage les étudiantes et les étudiants des possibilités de financement liées à l'obtention de contrats d'assistantat (enseignement et recherche) et de charges de cours.

Les cours compensateurs sont maintenant offerts par des étudiantes et des étudiants de maîtrise et de doctorat. Les informations concernant les possibilités de financement liées à l'obtention de contrats d'assistantat et de charge de cours sont déjà diffusées lors des séances d'accueil. Néanmoins, cette information pourrait aussi être diffusée sur les réseaux sociaux, notamment sur le groupe Facebook « Sociologie Université Laval ». Ce groupe est animé par des étudiantes et des étudiants, ainsi que des professeures et professeurs et compte près de 600 membres.

De meilleures stratégies de communication pourraient aussi être développées entre le secrétariat de

²⁶ Il a été proposé de renommer ce cours SOC-1004 *Introduction aux méthodes qualitatives en sociologie* – voir action 11.1.

²⁷ Il a été proposé de renommer ce cours SOC-4100 *Méthodes qualitatives avancées* – voir action 11.1.

sociologie et les responsables des communications de la Faculté des sciences sociales, en ce qui concerne cette action et d'autres actions contenues dans ce plan d'action.

Résultats escomptés

- Bonifier le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants.
- Favoriser la persévérance et améliorer le taux de diplomation.

5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 -	BACCALAURÉAT					
R2 -	R3 - Que l'on retire la scolarité préparatoire imposée aux candidates et candidats dont la cote de rendement au collégial est inférieure à 22 et que l'on mette en place des mesures pour accompagner la réussite des étudiantes et des étudiants de première année.					
A-2.1.AR-3.1	Poursuivre la réflexion sur les conditions d'admission, de poursuite des études et la mise en place de mesures favorisant la réussite, en tenant compte des programmes comparables à l'Université et au Québec.	H-2023	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 -	R5 - Que l'on définisse un profil de sortie pour le baccalauréat, que l'on révise en conséquence la structure du programme et que l'on adopte une approche-programme permettant aux membres du corps professoral de se concerter pour assurer la cohérence de la formation au baccalauréat.					
A-3.1.AR-5.1	Renforcer l'approche-programme afin d'assurer la cohérence de la formation.	H-2023	Direction de département Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.AR-5.1.1	Réviser et rendre plus visible le profil de sortie du baccalauréat.	A-2023	Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.AR-5.1.2	S'assurer que les activités de formation sont en adéquation avec le profil de sortie et les objectifs du baccalauréat.	A-2023	Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.4.AR-5.1.3	Déterminer un cheminement type.	A-2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 -	R6 - Que l'on rationalise l'offre de cours à option et que l'on remplace les concentrations par des regroupements thématiques des cours à option du baccalauréat.					
A-4.1.AR-6.1	Rationaliser l'offre de cours à option du baccalauréat.	A-2023	Direction de département Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.AR-6.2	Examiner la possibilité de regrouper les cours à option selon des thématiques.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R5 - R10 -	Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiés aux dimensions éthiques et déontologiques, aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.					
A-5.1.AR-10.1	Sensibiliser les professeures et professeurs à l'importance d'aborder les dimensions éthiques et déontologiques, les questions interculturelles et internationales, ainsi que les enjeux liés au développement durable dans leurs cours, et de le mentionner explicitement dans leurs plans de cours.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.AR-10.2	S'assurer d'intégrer les enjeux liés au développement durable dans des cours obligatoires du baccalauréat.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.3.AR-10.3	Promouvoir davantage le Profil international auprès des étudiantes et des étudiants.	A-2023	Direction de programme Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - R11 -	Que l'on s'assure qu'il n'y a pas de redondance de contenu entre les cours de méthodologie du baccalauréat.					
A-6.1.AR-11.1	Revoir les cours de méthodologie du baccalauréat.	A-2023	Direction de département Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7 - R12 -	Que l'on revoie la formule des laboratoires de recherche I et II au baccalauréat, que l'on en diminue la charge de travail et que l'on accompagne mieux les étudiantes et étudiants pour établir des liens avec les milieux.					
A-7.1.AR-12.1	Diminuer la charge de travail associée à la gestion des organismes.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.AR-12.2	Revoir le mode de gestion du laboratoire de recherche.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.AR-12.3	Conserver le caractère optionnel du laboratoire de recherche.	A-2023	Direction de département Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.4.AR-12.4	Diminuer la charge de travail des étudiantes et des étudiants.	A-2023	Direction de département Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - R20 -	Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat et que l'on mette en place des mesures d'appui à la réussite visant à améliorer la diplomation.					
A-8.1.AR-20.1	Identifier les causes d'abandon au programme.	E-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.AR-20.2	Mieux suivre les étudiantes et les étudiants de première année de baccalauréat.	A-2023	Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-8.3.AR-20.3	Renforcer le projet de parrainage/marrainage des étudiantes et étudiants nouvellement admis au baccalauréat.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.4.AR-20.4	Inviter les étudiantes et les étudiants du baccalauréat à suivre les ateliers sur le métier d'étudiant.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.5.AR-20.5	Mieux faire connaître les services offerts par l'intervenante de proximité.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.6.AR-20.6	Mettre en place des mesures visant à briser le sentiment d'isolement ressenti par des étudiantes et des étudiants	H-2023	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R9 - MAÎTRISE PROFESSIONNELLE						
R10 - R1 - Que l'on révise les objectifs de la maîtrise professionnelle et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.						
A-10.1.AR-1.1	Réviser les objectifs de la maîtrise avec stage de recherche et les présenter dans la description officielle des programmes.	H-2024	Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique			RÉSERVÉ AU CISPAD
R11 - R7 - Que l'on revoie l'organisation de la maîtrise professionnelle et que l'on s'assure que la charge de travail des étudiantes et étudiants est adéquate.						
A-11.1.AR-7.1	Revoir l'organisation de la maîtrise avec stage de recherche.	A-2024	Direction de département Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R12 - R15 - Que l'on soutienne davantage les étudiantes et les étudiants de maîtrise professionnelle qui sont à la recherche d'un stage.						
A-12.1.AR-15.1	Identifier davantage de stages accessibles aux étudiantes et aux étudiants de la maîtrise avec stage de recherche.	A-2023	Direction de programme Conseillère en emploi			RÉSERVÉ AU CISPAD
R13 - MAÎTRISE RECHERCHE ET DOCTORAT						
R14 - R2 - Que l'on révise les objectifs de la maîtrise recherche et du doctorat et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.						
A-14.1.AR-2.1	Réviser les objectifs de la maîtrise recherche et du doctorat et les présenter dans la description officielle des programmes.	H-2024	Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R15 - R4 -	Que l'on définisse le socle de la scolarité préparatoire aux cycles supérieurs et que l'on en informe adéquatement les personnes nouvellement admises.					
A-15.1.AR-4.1	Diffuser la scolarité préparatoire dans la description officielle des programmes, ainsi que sur le site Web des programmes.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R16 - R8 -	Que l'on repense le séminaire de doctorat dans une perspective épistémologique et méthodologique et que l'on évalue la possibilité d'offrir un deuxième séminaire de doctorat à la lumière des commentaires des spécialistes externes.					
A-16.1. A-16.2.AR-8.1	Repenser le séminaire de doctorat.	A-2024	Direction de département Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R17 - R14 -	Que l'on clarifie les objectifs et les exigences de l'examen de doctorat et que l'on communique adéquatement l'information aux étudiantes et aux étudiants.					
A-17.1.AR-14.1	Préciser les objectifs et les exigences de l'examen de doctorat.	H-2023	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-17.2.AR-14.2	Mieux informer les étudiantes et les étudiants des objectifs et des exigences de l'examen de doctorat.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R18 - R19 -	Que l'on s'assure de l'utilisation systématique des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.					
A-18.1.AR-19.1	Sensibiliser les professeures et professeurs, ainsi que les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat à l'importance et aux avantages d'adopter le plan de collaboration.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R19 - R21 -	Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise recherche et au doctorat.					
A-19.1.AR-21.1	Identifier les causes d'abandon aux programmes.	E-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.2.AR-21.2	Encourager les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat à bénéficier du service de mentorat offert par la Faculté des sciences sociales.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.3.AR-21.3	Inviter les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat à suivre les ateliers sur le métier d'étudiant.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.4.AR-21.4	Mieux faire connaître les services offerts par l'intervenante de proximité.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-19.5.AR-21.5	Organiser une journée d'accueil à la session d'hiver.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.6.AR-21.6	Mieux informer les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat des regroupements de recherche, ainsi que des bourses d'études.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.7.AR-21.7	Informers les étudiantes et les étudiants des initiatives qui pourraient les aider à franchir les étapes de la rédaction.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.8.AR-21.8	Mettre en place des mesures visant à briser le sentiment d'isolement ressenti par des étudiantes et étudiants.	H-2023	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R20 - RECOMMANDATIONS VISANT PLUS D'UN PROGRAMME						
R21 - R9 - Que l'on s'assure d'une offre régulière des cours obligatoires et à option au baccalauréat et à la maîtrise et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours.						
A-21.1.AR-9.1	S'assurer que les cours à option du baccalauréat et de la maîtrise sont offerts sur une base régulière.	A-2023	Direction de département Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-21.2.AR-9.2	Informers suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de l'offre de cours à option.	A-2023	Direction de département Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R22 - R13 - Que l'on s'assure que la formation méthodologique est adéquate dans les programmes de maîtrise et de doctorat et que les étudiantes et étudiants sont formés à la communication scientifique.						
A-22.1.AR-13.1	Intégrer des ateliers de communication scientifique dans le cadre des séminaires de maîtrise et de doctorat.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-22.2.AR-13.2	Encourager les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat à participer à des événements scientifiques.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-22.3.AR-13.3	Faire connaître les formations sur la communication scientifique offertes par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R23 - R16 - Que l'on informe adéquatement les étudiantes et les étudiants de leurs perspectives d'avenir.						
A-23.1.AR-16.1	Faire une analyse des débouchés professionnels dans le domaine.	H-2023	Direction de programme Conseillère en emploi			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-23.2.AR-16.2	Bonifier la section des sites Web des programmes et du site Web institutionnel portant sur les perspectives d'emploi après les études.	A-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R24 - R17 -	Que l'on mette en place des mesures d'appui à la réussite au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, en particulier pour aider les étudiantes et étudiants à faire leur choix de cours.					
A-24.1.AR-17.1	Organiser une séance de questions-réponses avant chaque période de choix de cours.	A-2023	Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-24.2.AR-17.2	Organiser une séance d'information pour les étudiantes et les étudiants inscrits en deuxième année de baccalauréat.	A-2023	Direction de programme Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-24.3.AR-17.3	Rappeler aux étudiantes et aux étudiants le rôle de la conseillère à la gestion des études.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R25 - R18 -	Que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique aux cycles supérieurs.					
A-25.1.AR-18.1	Diffuser les événements scientifiques et les activités de réseautage avec les milieux professionnel et scientifique liés au domaine sur le site de programme (monPortail).	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-25.2.AR-18.2	Inciter les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat à participer à la Journée de la recherche de l'AELIÉS.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-25.3.AR-18.3	Encourager les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat à participer à l'atelier « Parlons Emplois et Stages » offert par le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-25.4.AR-18.4	Informers les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat des services offerts par le Service du développement professionnel.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-25.5.AR-18.5	Promouvoir les activités de formation sur le développement des compétences professionnelles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.	H-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-25.6.AR-18.6	Poursuivre le développement d'écoles d'été.	H-2023 En continu	Direction de département Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R26 - R22 -	Que l'on s'assure que le corps professoral et enseignant compte les expertises nécessaires pour couvrir les secteurs importants et en émergence, tels que déterminés à la suite de la révision des profils de sortie des programmes.					
A-26.1.AR-22.1	S'assurer que le corps professoral et enseignant compte les expertises nécessaires	H-2023 à	Direction de département			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
	pour couvrir les secteurs importants et en émergence.	A-2023				
S1 - Que l'on s'assure qu'au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat acquièrent le niveau d'anglais requis pour comprendre les textes pertinents au domaine.						
A-26.2.AS-1.1	Encourager fortement les étudiantes et les étudiants du baccalauréat à passer le test de langue anglaise au cours de leur première année d'études (deux premières sessions) et à suivre les cours requis dès que possible.	H-2023	Direction de programme Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-26.3.AS-1.2	Exiger qu'au moment de leur admission à la maîtrise ou au doctorat, les candidates et les candidats diplômés d'une université non anglophone attestent de leur connaissance de l'anglais.	A-2023	Direction de programme Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on encourage et que l'on informe les étudiantes et étudiants des possibilités de passage accéléré et de passage intégré aux cycles supérieurs, dans une perspective d'accélération des études.						
A-26.4.AS-2.1	Ajouter aux programmes de baccalauréat et de maîtrise en sociologie la possibilité de passages accéléré et intégré.	H-2024	Direction de programme Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-26.5.AS-2.2	Informers les étudiantes et les étudiants des possibilités de passage intégré et de passage accéléré.	H-2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on mette en place, aux trois cycles, des mesures visant à améliorer le climat d'études et l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux.						
A-26.6.AS-3.1	Voir action 20.6	H-2023	Direction de programme Comités de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S4 - Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants des cycles supérieurs, notamment par le biais d'assistantats de cours, et qu'on les informe adéquatement du soutien financier disponible.						
A-26.7.AS-4.1	Informers davantage les étudiantes et les étudiants des possibilités de financement liées à l'obtention de contrats d'assistantat (enseignement et recherche) et de charges de cours.	H-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

6. Remerciements

Le doyen de la Faculté des sciences sociales remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sociologie.

Ses remerciements vont particulièrement à M^{me} Aurélie Campana, vice-doyenne aux études, à M. Fabrice Fernandez, directeur du programme de baccalauréat, à M^{me} Sylvie Lacombe, directrice des programmes de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'à M. Richard Marcoux, directeur du Département de sociologie. Les remerciements sont aussi adressés aux membres du comité de programme, à M^{me} Sophie Goulet, agente de recherche et de planification à la Faculté des sciences sociales, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux consultations et rencontré les spécialistes externes. Enfin, le doyen tient également à transmettre ses remerciements aux spécialistes externes, M. Paul Sabourin (Université de Montréal) et M. Laurent Willemez (Université Versailles St-Quentin-en-Yvelines, France), ainsi qu'aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes.

Serge Dumont, doyen
Faculté des sciences sociales